

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 23 février 2010 à 18h00 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/10.02/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Gimi FOGOLIN - Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. PV réunion précédente CDWP 19.01.2010

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant:

- Email CSWP au sujet du match SCC-CCM le 01.02.2010 : suspension B. WILLIAMS

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 1052/I GZV - ENL du 16/01/2010: rapport arbitre CELIE

(G. FOGOLIN a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur A. ALBERT (ENL) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.2. Match 2051/II HZS-BZK du 15/01/2010: rapport arbitre VAN DAMME

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VAN DAMME.

Sont invités et excusés: G. VANDENHOUDT (coach HZS) – P. CARMANS (délégué HZS)

Après avoir pris connaissance des déclarations écrites de G. VANDENHOUDT et P. CARMANS (HZS), qui ont donné leur version des incidents et des circonstances;

la Commission de Discipline décide de suspendre le coach G. VANDENHOUDT (HZS) pour 4 matches supplémentaires (de toutes fonctions officielles) étant donné sa 2^{ème} récidive de mauvaise conduite et agression verbale à l'égard de l'arbitre.

Etant donné que la Commission de Discipline a jugé que le délégué HZS n'a pas respecté ses obligations, ces deux personnes seront de nouveau convoquées à la prochaine réunion de la Commission de Discipline le 23 mars 2010.

Frais : à charge de HZS

3.3. Match 4037/IV CHAT-ENL du 30/01/2010: rapport arbitre BERTIAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre BERTIAUX. Pour information la Commission de Discipline a également pris connaissance de la lettre de HERMANS Y. (officiel de table) et les remarques écrites de J. LECLERCQ (secrétaire CHAT).

La Commission de Discipline constate que la feuille de match a été remplie convenablement contrairement aux remarques de l'arbitre.

Toutefois la Commission de Discipline n'est pas capable à donner suite à cette affaire personnelle, vu que suivant la feuille de match aucun rapport de l'arbitre ni aucune plainte du club sont notifiés.

Après avoir consulté F. MERCIER, président CSWP, la Commission de Discipline demande à la Commission Sportive WP d'entendre les personnes invitées (A. MINON, délégué CHAT – Y. HERMANS, officiel de table CHAT – A. BERTIAUX, arbitre) afin de préciser leur version des incidents lors de la séance de la Commission Sportive WP.

Frais : à charge de FRBN

3.4. Match 3060/III RZV-BZV du 30/01/2010: rapport arbitre VAN DAMME

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VAN DAMME.

Est invité et excusé: B. DEBURGHGRAEVE (RZV)

Après avoir pris connaissance des déclarations écrites de H. CARBON (RZV) au nom du joueur B. DEBURGHGRAEVE (RZV) et après examen de la feuille de match;
la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur B. DEBURGHGRAEVE (RZV) pour brutalité.

Toutefois la Commission de Discipline constate certains manques de clarté relatifs à la feuille de match et le rapport de l'arbitre. Par conséquent l'arbitre F. VAN DAMME et le joueur B. DEBURGHGRAEVE seront convoqués à la prochaine réunion de la Commission de Discipline le 23 mars 2010.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur J. PROOT (BZV) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Frais : à charge de KBZB

3.5. Match 7106/CAD ENL - LZC du 31/01/2010: rapport arbitre TATON

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre TATON.
La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach J.P. EVERTS (LZC) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.
Vu le forfait de LZC CAD à la Journée 19, le coach LZC sera suspendu pour la Journée 21.

3.6. Match 2063/II WPK - CCM du 05/02/2010: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.
La Commission de Discipline confirme les sanctions automatiques de 1 match pour les joueurs K. DESTORME (WPK) et A. SIDDI (CCM) pour mauvaise conduite. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.7. Match 1162/I R MZV - DM du 06/02/2010: rapport arbitre VRIELINCK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VRIELINCK.
La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur J. DONCHE (DM) pour brutalité. Pas de récidive de brutalité = pas de suspension supplémentaire.

3.8. Match 2165/II R SCSG - HZS du 06/02/2010: rapport arbitre D'HOSSCHE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match mais le rapport de l'arbitre D'HOSSCHE n'est pas disponible.
La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur D. VOJTA (SCSG) pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers

La Commission de Discipline demande aux arbitres et aux délégués de clubs de respecter l'envoi réglementaire de la feuille de match après la fin de chaque rencontre.

A plusieurs reprises la Commission de Discipline a constaté que soit l'arbitre soit le club mentionne la rédaction d'un « rapport » ou d'une « plainte » sur la feuille de match mais que finalement ces documents ne parviennent pas au Secrétariat Général de la FRBN. La Commission de Discipline n'acceptera plus ces « actions ».

Le rapporteur,
Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 23 MARS 2010 - 18h00 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**